



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA
CORRÈZE (19)
SEPER / unité risques



PPRI du bassin de Brive la Gaillarde
Cartographie du zonage

Commune de Cosnac

Échelle : 1 / 5000

Février 2018

N° 8 31 1109

Vu pour être annexé
à l'arrêté arrêté en date de
ce jour :

TULLE, le 29 JAN. 2019

Le Préfet,

Frédéric VEAU

COPIE

ARTELIA
Agence de Bordeaux

Par Service - Adresse D : 4-6 Avenue des Galilées - CS 70040 - 33137 La Maille Cedex - France
Tél : 05 56 51 50 00 - Fax : 05 56 51 50 51 - cosnac@artelia.com

Légende

Zonage

- Zone rouge (zone d'inconstructibilité)
- Lignes d'isocotes (m NGF)

